



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2012

INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE - IBODE -

SUPPRESSION DES DEUX ANNÉES D'EXERCICE OBLIGATOIRE AVANT LA SPECIALISATION, UNE AVANCEE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE IBODE

Favoriser l'accès à la spécialisation au bloc opératoire aux étudiants infirmiers qui le souhaitent

L'Ordre national des infirmiers, après avoir consulté les associations professionnelles, et comme il a pu l'exprimer lors la séance du Haut conseil des professions paramédicales le 1^{er} février 2012, apporte son soutien à la suppression de l'obligation de justifier de deux années minimum d'exercice de la profession d'infirmier pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (IBODE).

Cette décision constituerait une avancée manifeste dans le sens d'une meilleure reconnaissance de l'expertise de l'infirmier de bloc opératoire en permettant aux étudiants infirmiers qui le souhaitent, de s'engager dès l'issue de leurs études d'infirmiers vers cette spécialisation. Elle devrait permettre de relancer l'intérêt des jeunes infirmiers pour cette formation. L'Ordre le souhaite ardemment dans le contexte de très grande pénurie d'infirmiers de bloc opératoire dont souffre actuellement notre système de santé.

Les IBODE sont formés à la gestion des risques au bloc opératoire

Pour l'Ordre, cette suppression des deux années d'exercice requis pour suivre la formation d'infirmiers de bloc opératoire constitue une des avancées indispensables pour revaloriser le métier d'IBODE, favorisant ainsi la sécurité et la qualité des soins dans les blocs opératoires. L'Ordre rappelle que l'enseignement en école porte de manière importante sur la gestion des risques que ce soit en matière d'hygiène, d'utilisation des équipements ou de réglementation du bloc.

L'Ordre demande la mise en place d'un master IBODE

Cette revalorisation passe aussi par la reconnaissance légale des compétences spécifiques et exclusives des IBODE et par la mise en place d'un master IBODE à l'issue de la démarche de réingénierie des études, comme cela a été annoncé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et celui de l'Enseignement Supérieur pour les infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) à partir de la rentrée 2012. L'Ordre appelle à cet égard à un traitement égalitaire de toutes les spécialités infirmières.

Contact presse : Virginie LANLO - 01 71 93 84 67 - 06 20 09 09 14 - vlanlo.oni@ordre-infirmiers.fr